

# Les automobilistes français font la course... aux éthylotests

Gilet jaune : check. Triangle : check. Ethylotest : aïe, vous n'en avez pas dans votre voiture ? Dépêchez-vous, car à partir du 1er juillet (soit dimanche prochain), vous serez hors-la-loi ! En effet, un nouveau décret impose à tous les automobilistes d'avoir un éthylotest dans leur véhicule pour pouvoir vérifier à tout moment leur taux d'alcoolémie avant de prendre le volant. De quoi provoquer une ruée dans les magasins spécialisés, grandes surfaces et pharmacies, qui se retrouvent dévalisés, selon Le Figaro...

Avec 36 millions d'automobilistes à équiper juste avant les grandes vacances, le marché est juteux pour les deux seuls fournisseurs certifiés par la norme NF : le français Contralco et le groupe sud-africain Red Line Products. «On fabriquait 12 millions d'éthylotests en 2010 avec 67 salariés, cette année on devrait en fabriquer 50 millions avec 140 personnes», déclarait en mars Guillaume Neau, le directeur marketing de Contralco, à Midi Libre. Il reconnaissait déjà être dépassé par la demande. D'après lui, «10% des pharmacies vendaient des éthylotests en 2010, elles sont 70% actuellement, et les tabac-presse commencent à vendre ces produits».

Les tarifs d'un éthylotest chimique à usage unique varient de moins de 1 euro à près de 3 euros. L'éthylotest électronique, qui permet de réaliser jusqu'à 500 contrôles selon les modèles, est quant à lui vendu de 120 à 200 euros. Quelle est la sanction si vous ne pouvez pas présenter un éthylotest lors d'un contrôle routier ? Une amende de 11 euros, mais qui ne s'appliquera qu'à partir du 1er novembre. Attention si vous optez pour l'éthylotest chimique : il faut prévoir d'en avoir deux dans sa voiture, au cas où vous en utilisez un avant de prendre la route, pour en avoir un autre à présenter en cas de contrôle !